

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°915 SEANCE DU VENDREDI 16 AVRIL 2010

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla WANE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Colin, Deligné, Desjardins, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Tétart, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : Mme Boutin (pouvoir à M. Schmitz) M. Delaporte (pouvoir à M. Berthet), M. Devys (pouvoir à M. Lebrun), M. Lequiller (pouvoir à M. Fournier), M. Thibaut (pouvoir à M. Tétart), M. Vandewalle (pouvoir à M. Planchenault).

Modification de l'ordre du jour

M. le PRÉSIDENT – Je souhaite ajouter à l'ordre du jour un dossier concernant l'acquisition d'un immeuble situé à Versailles. En raison des délais de préemption, il faut vous le présenter en urgence.

Il en est ainsi décidé.

Accueil d'une délégation de parlementaire suisses

M. le PRÉSIDENT – Je salue la délégation de 26 parlementaires suisses que nous accueillons à l'initiative de Jean-François Bel. Nous les avons reçus dans la salle du conseil des ministres et ils prendront place dans le salon des Aigles pour assister à notre séance. Je salue en particulier Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat du canton de Vaud, ministre en charge de la sécurité et de l'environnement et relais auprès du Parlement national, ainsi que M. Frédéric Borloz, vice-président du parti radical démocratique vaudois et député au Grand Conseil vaudois, maire de la commune d'Aigle. Nous sommes honorés de leur présence et j'espère que nos débats leur permettront d'enrichir leur culture démocratique européenne.

Accueil de collaborateurs du Département

J'accueille également un groupe de nouveaux collaborateurs de notre Département. Ils assistent à cette séance dans le cadre des séminaires d'accueil et je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

Communications de Monsieur le Président

M. le PRESIDENT – Je souhaite la bienvenue aux élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} du collège Les Amandiers de Carrières-sur-Seine qui assistent à notre séance et seront ensuite reçus par M. Joly.

Enfin, comme chaque année, a lieu dans le salon des Aigles et dans la galerie l'exposition des œuvres du personnel du Conseil général. Je remercie ceux qui y ont participé. MM. Level, Lequiller, Mmes Péricard, Weber et Gautier-Davoux ont remis hier leurs prix aux lauréats. Je vous invite à découvrir cette exposition très variée.

Marchés à procédure adaptée

M. le PRESIDENT – En application de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, je vous ai fait distribuer pour information la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 15 mars 2010 et le 12 avril 2010 conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner. Je suis prêt à vous apporter toute explication complémentaire. Cette liste sera annexée au compte-rendu analytique de la séance.

L'assemblée prend acte de cette communication.

Plan d'appui à la filière automobile

M. GOURDON, *rapporteur* – Le 12 mars 2009, le Conseil général a voté le plan départemental d'appui à la filière automobile. Parmi les dispositions prises, figure un appel à projets « véhicule urbain », doté de 3 000 000 euros, qui poursuit un triple objectif : accompagner l'innovation ; encourager l'initiative et la création d'entreprises dans un secteur économique en mutation ; faire connaître le plus largement possible l'engagement du département des Yvelines en faveur de l'innovation automobile et augmenter l'attractivité de sa « vallée de l'automobile ».

Au terme de la procédure de sélection par un jury composé d'élus et d'experts, quatre projets ont été retenus.

Le premier est le projet Astute Car de Akka Technologies. Cette société d'ingénierie et de conseil en technologies accompagne les grands donneurs d'ordre de la conception à la réalisation de leurs produits, dans de multiples secteurs d'activités : aéronautique, automobile, équipementiers, ferroviaire, télécoms, défense... En 2009 elle a créé un centre de recherche et développement dans l'automobile à Guyancourt avec 500 collaborateurs.

Le projet concerne un véhicule électrique de catégorie M1, soit un véhicule particulier, dont on a optimisé l'habitabilité et l'accessibilité grâce à des ouvrants allégés, en l'occurrence des portes papillon. La chaîne de traction électrique inclut les moteurs dans les bras de suspension. Akka

annonce 200 km d'autonomie et une vitesse maximale de 140 km/heure pour ce véhicule.

Les quatre thèmes innovants de ce projet sont : l'allègement du châssis ; une planche de bord épurée par utilisation de commandes électriques ; le moto réducteur électrique intégré aux bras de suspension arrière ; les portes papillon.

Pour Akka, le projet réalisé à 100% dans le département permettra le maintien des compétences d'ingénierie dans le secteur automobile ; la montée en compétence des collaborateurs dans les technologies automobiles du futur ; le maintien de la capacité de réalisation de démonstrateurs automobiles dans les Yvelines ; la mobilisation de 80 équivalents temps plein de février 2010 à mars 2011. Ce projet a été doté de 700 000 euros, soit 13,7 % de l'assiette des dépenses.

Vient ensuite le projet Modulgo de la société Induct. Celle-ci est spécialisée dans les systèmes de robotique et d'automatisation appliqués à l'automobile. Son but est de réaliser des cybercars pour les zones piétonnes étendues des centres villes et des parcs de loisirs. Induct a développé les navettes sans conducteur Cybergo qui équiperont la ville de La Rochelle au deuxième trimestre 2010, dans le cadre du projet européen Citymobil.

Le projet consiste en un véhicule quadricycle lourd électrique avec trois places frontales destiné à des flottes captives avec une gestion en parking automatisé. Il couvre la réalisation de trois véhicules démonstrateurs bi-mode à usage de véhicule particulier et un parking automatisé équipé.

L'innovation principale porte sur le concept d'usage : véhicule bi-mode avec conduite manuelle et automatique, parking automatisé et recharge par induction.

Dès le début du développement, Induct s'engage à implanter dans les Yvelines une équipe de six personnes. Parmi ses partenaires, Diedre Design est situé à Versailles. Accuwatt est installé dans l'Essonne, mais réalise 90% de ses activités sur le territoire des Yvelines. Planète verte envisage de s'installer au Pecq.

Ce projet est doté de 690 000 euros, soit 31,7 % de l'assiette des dépenses.

Le troisième dossier est celui du projet Mooveco de la société Muses. Celle-ci est née à l'initiative de cinq entrepreneurs qui se sont rapprochés dans le cadre du RAVY, le Réseau Automobile Val d'Oise Yvelines, pour répondre à l'appel à projets « véhicule urbain ». Leur cinq entreprises aux compétences complémentaires emploient au total dix-sept personnes.

Le projet porte sur la conception et le développement d'une plate-forme urbaine multiservices servant de base à différents véhicules, particulièrement à usage urbain. Les véhicules ou les plates-formes peuvent être utilisés indépendamment ou former des « trains » à usage de livraison. En configuration transport de personnes, le véhicule peut embarquer trois personnes face à la route, dont le conducteur en position centrale, et jusqu'à trois personnes dos à la route ou une personne en fauteuil roulant avec son accompagnateur. La surface au sol du véhicule est comparable à celle d'une Smart 2 places.

La dimension innovante du projet est d'apporter une contribution originale en termes d'utilisation d'un moyen de transport multi-usages : pour le transport de personnes, y compris à mobilité réduite ; les livraisons en centre ville jusqu'au point de livraison ; la constitution de « train » de véhicules pour faciliter la redistribution des véhicules en auto-partage.

Muses installera ses activités dans les Yvelines dès la sélection du projet Mooveco par le Conseil général. Les quatre sociétés du Val d'Oise déménageront alors pour venir s'installer dans les locaux de Muses ou à proximité immédiate à Poissy. De ce fait, toutes leurs activités de recherche et développement se dérouleront dans les Yvelines, soit six emplois nouveaux à l'horizon de mars 2011

et environ douze emplois transférés vers les Yvelines. Ce projet a reçu une dotation de 780 000 euros, soit 41,2 % de l'assiette des dépenses.

Enfin, le quatrième dossier est celui de la société Venturi avec son projet Eclectic 2.0.

Implantée à Monaco avec une antenne à Paris, cette société maîtrise l'ensemble de l'engineering du véhicule électrique, par exemple de la conception à la production du Citroën Berlingo électrique, ainsi que la réalisation de véhicules hautes performances : la Venturi « Jamais Contentée » a atteint 487 km/h en septembre 2009. Un premier concept a été présenté par Venturi au Mondial 2008 et cette société a remporté au côté de PSA l'appel d'offre lancé par La Poste en 2007 pour la livraison de 250 véhicules électriques.

Le projet Eclectic 2.0 est une suite au concept-car présenté par Venturi lors du Mondial 2008. Venturi vise à développer une voiture d'utilisation ludique capable de communiquer avec ses utilisateurs. Le projet prévoit l'étude de la compacité et l'optimisation du moteur électrique ainsi que des travaux sur les batteries lithium-ion.

L'innovation concerne le domaine de la communication avec un calculateur permettant de communiquer avec la téléphonie portable du conducteur.

L'aide apportée servira à la conception et à la mise au point de ce projet dans les Yvelines. Venturi Automobiles travaille en effet depuis plusieurs mois à son implantation à Satory. Le projet mobilisera chez Venturi une dizaine de personnes, dont des embauches, en plus du support de la division de Monaco et environ dix personnes chez les prestataires et partenaires dans le département des Yvelines.

Ce projet a reçu une dotation de 800 000 euros, soit 25,8 % de l'assiette des dépenses.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Je vous indique immédiatement qu'une proposition d'amendement vous est soumise afin de mieux préciser les engagements que les sociétés doivent respecter pour mettre en valeur la participation du Département. Il s'agit, dans chacune des quatre conventions à la page 3, de compléter le cinquième alinéa de l'article 3, soit la formule habituelle « faire état de la participation du Département des Yvelines dans toute action de communication », par cette mention « *notamment en apposant de façon visible sur le démonstrateur roulant et sur tous les documents y référant les logos du Département qui lui seront fournis* ». Cela nous assure de retombées pour notre image de toutes les actions de communication engagées par les entreprises.

M. GOURDON – Ce qui est bien une des missions développées dans l'exposé des motifs.

M. le PRÉSIDENT – J'ai souhaité que nous commençons par cette délibération, car elle est fondamentale. Le Département a vocation à soutenir la filière automobile, qui emploie 45 000 personnes sur son territoire dans la vallée de l'automobile et de la mobilité durable à Flins, Poissy, Vélizy, au Technocentre de Renault à Saint-Quentin-en-Yvelines, au Technocentre de Satory avec un *cluster* qui combine enseignement et recherche-développement.

Actuellement se développe une concurrence effrénée sur les véhicules électriques, en France, en Europe et en Asie. Il importait donc de faciliter la recherche par de petites sociétés qui ensuite collaboreront avec de grands groupes. Ce bouillonnement de la recherche se manifeste par exemple dans le nombre de sociétés qui ont postulé au soutien du Département. Quarante-et-un dossiers ont été déposés, et nous avons rencontré vingt-et-une entreprises avant d'en sélectionner quatre.

J'ai rencontré hier ces chefs d'entreprise à l'INRETS, à Satory, et chacun d'eux a souligné combien il était sensible à cette aide de la collectivité locale, d'autant que, si ce rapport est voté, elle va leur être directement versée dans les semaines à venir. Or ils me disaient hier que non seulement il leur était difficile d'obtenir des subventions, mais qu'ensuite, le versement se faisait parfois longuement attendre. Notre appel à projets est au contraire très réactif, et il en ira de même pour les prototypes, qui devraient pouvoir être présentés sur le marché dès mars prochain, à l'occasion du salon de Genève probablement.

Je tiens à remercier Christian Beley, directeur du pôle économique de la direction du développement, qui s'est beaucoup investi sur ce dossier, ainsi que Yves Vandewalle, Hugues Ribault et Michel Vignier, qui ont participé au jury. Akka est déjà implantée à Guyancourt, les trois autres vont s'implanter dans notre département et y créer des emplois – sur une échelle modeste, car ce sont des PME. Mais si leur prototype est vraiment innovant, ils seront épaulés par de grands groupes. Je souhaite que les Yvelines tiennent une place irremplaçable dans le développement du véhicule propre de demain, le véhicule électrique. Un des chefs d'entreprise que j'ai vu hier m'a indiqué que, sans cette aide du Département, il serait parti à Aix-la-Chapelle, car les Allemands sont également très en pointe et les avaient contactés. C'est la rapidité de notre réaction qui lui a permis de rester en France et de s'implanter dans les Yvelines. Dès mars, nous pourrons voir les prototypes et je vous inviterai à aller les voir.

M. VIGNIER – Le concours était très intéressant. Il s'agit à la fois de l'avenir de l'automobile et de l'image de notre Département associée à la filière automobile.

Je souligne que nous sommes bien ici dans le cadre d'un concours. De grosses entreprises qui n'ont pas besoin des subventions du Département comme des PME-PMI y ont répondu. Ce qui importe pour nous, c'est de montrer qu'il est bon que de grosses entreprises et des PME aillent au salon de Genève et portent l'image du Département.

Ce cadre du concours diffère de ce que qui se passe lorsque le Département accorde des subventions à des entreprises. Ici, il s'agit de notre image, et nous tenons bien à ce que nos subventions favorisent l'image du Département – l'amendement que vous avez présenté le confirme bien – et à ce que les entreprises soient installées dans les Yvelines. Nous ne voulons pas donner les subventions si cette démarche n'est pas faite. Nous faisons bien la différence entre grandes et petites entreprises. Ces dernières, une fois la subvention acquise, ne disent rien et se mettent au travail. Les gros discutent... Passons là dessus, car nous voulons vraiment qu'au salon de Genève, on ait une image cohérente du Département.

M. RIBAUT – Je souligne le caractère exemplaire de la démarche du Département dans son soutien à la filière automobile. J'observe aussi que les dossiers qui ont été présentés au jury étaient parfaitement préparés et que le choix a été unanime. Il est important de contribuer au développement du véhicule de demain, mais il faut aussi veiller à ce que l'enjeu soit bien de développer le plateau de Satory et la vallée de l'automobile autour des pôles industriels offerts par les deux grands constructeurs.

M. RAYNAL – Je partage tout à fait ce qui a été dit, et je souligne que les discours et les mécanismes créés entrent dans leur phase concrète. Quatre candidats ont été retenus sur les quarante et je les en félicite. Le projet Muses en particulier regroupe une demi-douzaine de toutes petites entreprises dont deux sont déjà implantées sur le Technoparc de Poissy et que les autres rejoindront. Cela illustre que le RAVY, le Réseau Automobile Val d'Oise Yvelines, soutenu par les constructeurs et par la Chambre de Commerce et épaulé par le Conseil général est utile, puisque c'est dans ce réseau

que ces chefs d'entreprise se sont rencontrés, ont échangé leurs idées sur un projet et ont réussi à le bâtir.

On se trouve donc dans une chaîne qui, maillon par maillon, va nous permettre d'exposer une vitrine de la France surtout dans les salons étrangers, et surtout une vitrine des Yvelines, car notre département reste un chef de file pour l'automobile, qu'il s'agisse de l'automobile d'aujourd'hui ou du prototype de demain. Je vous remercie donc, Monsieur le Président, d'avoir voulu donner ce signe très fort que le Conseil général sera demain aux côtés de l'activité qui donnera les nouveaux emplois dans les Yvelines et dans la vallée de la Seine.

M. le PRESIDENT – Je vous donne rendez-vous en mars pour découvrir ces nouveaux prototypes.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, ainsi amendées, sont adoptées à l'unanimité.

Aide à la recherche-développement pour la société GKN

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Nous restons dans le domaine du véhicule électrique. La société GKN, connue pour produire des pièces d'embrayage, a une filiale GKN Driveline SA qui conçoit des pièces pour véhicules sans embrayage. Elle travaille sur un réducteur permettant aux véhicules électriques d'atteindre des vitesses supérieures à 12 km-heure. Cette filiale est installée à Carrières-sous-Poissy. Le dossier technique est joint à la convention, mais reste confidentiel, même s'il peut être consulté. Il est proposé d'attribuer une subvention de 590 000 euros soit 25 % de l'assiette éligible. La convention précise clairement le maintien pendant sept ans sur le site de Carrières-sous-Poissy de cette activité de recherche-développement.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. ESNOL – Le groupe socialiste et apparentés votera contre cette délibération. GKN est un groupe industriel mondial qui fait un chiffre d'affaires de plus de trois milliards d'euros avec 21 000 salariés sur 49 sites et 23 pays. Il n'a rien d'une PME. Nous avons déjà indiqué, à propos de Dassault, notre opposition à ce type de subvention. On avance une justification écologique et en faveur de l'électricité, ne s'accompagne en fait d'aucune garantie, et dans ce dossier, il n'y en a pas sur le maintien de l'emploi et le maintien sur le site, mais de simples promesses. Donner 600 000 euros à un tel groupe est tout à fait disproportionné par rapport aux coupes sombres dans le domaine social que nous examinerons tout à l'heure. Le social est dans nos compétences réglementaires, ce genre de subvention ne l'est pas, et ce grand groupe industriel se sert de l'engouement pour l'écologie pour demander des subventions, sans qu'on puisse en rien vérifier l'authenticité de ce qu'on nous présente en recherche-développement.

M. LOISON – Je ne comprends pas bien ce genre de position. Sur le plan technique, si l'on ne met pas au point ces techniques d'optimisation de la puissance pour la liaison au sol, on ne pourra pas développer le moteur électrique de façon performante. C'est donc une technologie qui conditionne le lancement réussi de la voiture électrique. D'autre part, on a approuvé auparavant l'organisation d'un concours. C'était un concours formel, c'est vrai. Mais la compétition internationale existe et c'est une véritable course pour créer

l'économie automobile de demain et les emplois. Cette compétition est tout aussi réelle, même si elle n'est formalisée. Si nous ne parvenons pas à agglomérer les entreprises de recherche-développement, notre département perdra sa place dans le monde automobile à venir.

M. WANE – Je rejoins tout à fait les interrogations de Philippe Esnol sur le maintien de l'emploi. Puisque vous avez parlé de l'image du Département, j'aimerais aussi connaître en quoi cette technologie précise concourt à l'image qu'il veut diffuser. Il s'agit d'une amélioration purement technique, mais qui ne porte pas sur la consommation par exemple, et en termes d'image, on ne peut faire valoir une contribution à l'évolution de la voiture électrique.

D'autre part, il me semble qu'on nous présente ici un habillage de recherche-développement. Ces technologies ont déjà été développées. Cette subvention, à mes yeux, va plutôt compenser le retard technologique de l'entreprise en question que faire avancer l'automobile en général et donc le Département. Ce type d'habillage de la R&D s'est assez utilisé ces derniers temps. Je l'ai observé également dans la délibération précédente, où l'on nous parle de recherche sur l'allègement des châssis en aluminium. Audi a fait du *full drive by wire* en recherche et développement il y a dix ou quinze ans et Mercedes qui l'a expérimenté. De même, les portes papillon existent déjà. Il faut veiller à ne pas subventionner des retards technologiques.

M. VIGNIER – Je suis bien d'accord avec M. Loison, ce développement technique est important. Mais il faut remettre les choses à leur place. La compétence prioritaire du Département est le social. Ici, il s'agit d'une compétence non prioritaire. Ce que vient de dire M. Wane est juste : ne nous laissons pas piéger par un habillage de recherche qui n'est pas quelque chose d'essentiel pour nous.

À propos du concours, j'ai dit que nous avons effectivement besoin que de grosses entreprises aident des PME-PMI. En revanche, pour les subventions de recherche et développement, le Conseil général n'a pas à agir en leur faveur. S'il s'agissait d'une PME-PMI dont on sait que, financièrement notre aide va avoir un rôle important pour la maintenir dans les Yvelines, d'accord. Mais qu'est-ce que 600 000 euros quand on fait un chiffre d'affaires de trois milliards ? Rien. Cette société n'a pas besoin de nous. Le développement, elle le fera de toute façon avec ou sans la subvention du Département, car il lui est nécessaire. Et comme la filière automobile est forte chez nous, elle y restera. Notre groupe votera donc contre cette subvention.

M. RAYNAL – En réalité, ce dossier s'inscrit dans le droit fil du précédent. Certes, il y avait un concours pour l'appel à projets. Mais ce qu'on voulait subventionner, c'est l'aide à la recherche. Et ce dossier porte sur un autre aspect de l'aide à la recherche et au développement. Les technologies en question existent déjà, mais il s'agit de les pousser plus loin pour qu'elles soient plus performantes. Cela ne me choque en rien que le Département y apporte son concours, car ce concours ne porte pas que sur la recherche, c'est aussi du social qui est lié à l'emploi, celui qui existe et qu'il faut préserver, celui de demain qu'il faut créer. Or cette entreprise, même si c'est désormais un groupe mondial, c'est l'ancienne entreprise Glaenzer qui, dans les années 1990, a quitté le voisinage de PSA pour s'implanter sur la nouvelle zone d'activités de Carrières-sous-Poissy. À l'époque, elle avait bien plus de cent ouvriers. Petit à petit, de trop nombreux équipementiers ont fui vers d'autres pays. Cette entreprise est encore présente. Si le Département ne se manifeste pas pour défendre l'emploi et la recherche dans la vallée de la Seine, une telle entreprise à direction américaine, faute de se sentir soutenue par les pouvoirs locaux, peut être incitée à partir. Nous ne le voulons pas. Nous avons déjà, avec cette délibération, la garantie qu'ils resteront pendant sept ans. Si cette recherche permet de rendre les entreprises plus performantes, elle accroîtra la synergie autour du groupe PSA. À Poissy, il y a le centre de recherche sur la motorisation pour tout le groupe PSA. Je préfère que GKN soit là et

travaille avec PSA, plutôt que d'être dans un autre pays et de travailler avec un autre groupe européen. La concurrence j'y crois, mais je défends aussi le social en France, c'est-à-dire l'emploi.

M. ESNOL – Bien évidemment, nous avons aussi comme première préoccupation l'emploi. Mais il y a quelques semaines, j'ai rappelé que nous avons versé une subvention de 900 000 euros à l'entreprise Thalès sur le site de Conflans, et nous avons désormais un licenciement massif, soit 119 emplois sur 392, avant de délocaliser l'an prochain. Mais dans ce cas-là également la subvention était pour la recherche-développement, et là aussi on nous avait expliqué que c'était pour pérenniser l'emploi sur place. Nous avons voté cette subvention. Mais dans la délibération qui nous est proposée, il n'y a aucune garantie noir sur blanc de pérenniser l'emploi sur le site. Or donner 600 000 euros alors que les difficultés budgétaires du Département obligent à diminuer les crédits dans des secteurs prioritaires, et aucune contrepartie sur le maintien de l'emploi, ce n'est pas opportun.

M. SOLIGNAC – Si, l'engagement est pris à l'article 3, page 6 de la convention.

M. TAUTOU – Carrières-sur-Seine fait partie de notre communauté d'agglomération. Ce qui est en jeu ici ce n'est pas seulement le maintien, mais le développement de l'emploi. Dans ce secteur, le taux d'emploi est de 0,37, soit la moitié de celui du département. Il s'agit d'une entreprise phare pour la ville de Carrières. M. le président est venu lui-même constater à Carrières et Chanteloup toutes les difficultés de nos territoires. Ne pas accepter les actions propres à pérenniser un emploi, même si sur le très long terme on n'a pas peut-être pas d'assurance, c'est – qu'on excuse ce terme – presque irresponsable. On se bat tous les jours pour accueillir des entreprises. Celle-là est installée. C'est une entreprise de cent personnes qui a eu des difficultés liées à ses clients dans l'automobile. Mais elle travaille aussi pour l'aéronautique, et c'est qu'il y a bien cohérence dans la politique du Conseil général. En effet, on a également des difficultés à pérenniser l'emploi dans la ville des Mureaux, toute proche. C'est un bassin d'emploi extrêmement fragile. Ce n'est pas de nature à favoriser son développement que de refuser de donner une subvention. Donnons au moins une chance à l'avenir, et elle pourra se traduire un jour dans de l'emploi. Lors de sa visite, le Président a dit que 43 millions d'euros étaient dépensés dans la vallée de Seine. Nous nous battons tous pour ce même objectif : développer le territoire et créer des emplois.

M. VIGNIER – Je ne peux pas accepter qu'on nous traite d'irresponsables. Que vous n'acceptiez pas notre approche de gauche, que vous ayez une façon autre d'aborder le problème, c'est bien d'accord. Mais qu'on ne nous dise pas que nous sommes irresponsables parce que nous allons voter contre ! Je demande que ce mot soit retiré.

M. le PRÉSIDENT – Il ne faut pas donner à ce propos plus d'importance qu'il n'en a...

M. TAUTOU – En effet, mon propos n'était pas de fâcher qui que ce soit, et je veux bien retirer ce mot d'irresponsable. Mais je me souviens de tout ce qu'on a dit pour préserver l'emploi, à l'époque de Thomson par exemple. Il fallait le faire et nous avons eu raison. Il faut tout faire pour sauvegarder l'emploi.

M. le PRÉSIDENT – Et chacun comprend bien que c'est cette passion qui nous anime tous, qui peut se communiquer au débat.

M. LEBRUN – En tant que président du groupe « Ensemble Pour les Yvelines », je vous assure, Monsieur le Président, de notre entier soutien sur ce dossier qui traduit la cohérence de notre

action à l'égard de l'industrie automobile. Il y a une véritable complémentarité entre la production sur le terrain et la recherche-développement. Ce n'est pas pour rien que les grands groupes français ont localisé leur site de recherche sur le territoire des Yvelines : c'est qu'ils y avaient leurs grandes unités de production. Il nous faut aider à maintenir la recherche sur le territoire pour y maintenir aussi notre industrie. C'est toute la cohérence de notre action que de soutenir les PME mais aussi les grands groupes, car ce sont eux qui produisent de l'emploi.

M. le **PRESIDENT** – Ce débat est récurrent. Nous sommes tous animés par un souci de responsabilité partagée, celui du maintien de l'emploi et de l'activité économique sur notre territoire. Mais nous bénéficions d'une filière automobile très riche et innovante, et il nous faut la préserver par un effet de masse critique et en assurant la maîtrise des technologies industrielles. Le risque est de voir cette maîtrise quitter les Yvelines. Dès lors, j'entends bien tous les arguments et nous nous efforçons de préserver l'emploi : dans le cas présent, Maurice Solignac a rappelé qu'une clause de la convention engageait la société à maintenir l'emploi sur place pendant sept ans. Mais Philippe Esnol a cité à bon droit un cas où, sur le territoire de sa commune, les emplois n'ont pas pu être préservés.

Au-delà de la question de l'emploi, c'est tout un savoir-faire technologique qu'il nous faut préserver dans les Yvelines, si nous voulons que d'autres sociétés viennent à nous, et que les Yvelines soient le berceau du véhicule de demain.

Quant à l'investissement, Monsieur Vignier, il est tout à fait du même niveau que celui que nous avons consenti pour les entreprises subventionnées par la délibération précédente à l'issue d'un concours. Tout au long de l'année, nous allons avoir ce type de délibération et donc ce type de réaction. Je souhaite donc constituer une équipe à mes côtés pour sélectionner les entreprises au mieux pour que nous soyons d'accord pour investir. Je rappelle que nous avons tous voté en faveur du développement de la filière automobile. Lorsqu'il y a eu étude de dossiers et jury de concours, tout le monde est tombé d'accord sur l'opportunité de subventionner. Dans certains cas, cela peut profiter à de grandes entreprises. Dans la première délibération, il s'agissait de trois PME mais aussi d'une entreprise plus importante, Akka.

Nous devrions pouvoir, ensemble, déterminer quelles entreprises il est particulièrement intéressant d'aider sur le territoire des Yvelines, ainsi que le montant de l'intervention et les garanties que l'entreprise peut nous apporter. Je demanderai à Yves Vandewalle, vice-président chargé de l'activité économique de prendre contact avec un représentant du groupe socialiste – Michel Vignier peut-être, mais c'est au groupe à me le faire savoir – avec Jacques Saint-Amaux, et un représentant du groupe de la majorité. Il y va de notre image, mais surtout du devenir des emplois dans le département sur cette spécificité très originale qu'est le savoir-faire dans la recherche-développement sur l'automobile de demain – par exemple ce qu'on va faire à Flins sur les batteries, sur l'écodéconstruction également. Nous devrions parler d'une seule voix sur un sujet qui nous concerne tous.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec onze voix contre (groupe socialiste et apparenté, M. Saint-Amaux).

M. **SYLVESTRE** – Nous retenons votre proposition d'inclure Michel Vignier dans le groupe de travail.

Déploiement du haut débit – Phase 3

M. TASSET, *rapporteur* – Depuis 2004, le Conseil général a entrepris d'équiper le territoire des Yvelines en infrastructures numériques de haut niveau. Un premier réseau de 205 km a été construit et un deuxième réseau de 300 km est en cours de réalisation. Il sera mis en service en 2011. Cependant, il convient sans attendre d'engager une nouvelle étape. L'État a décidé de soutenir l'installation du haut débit en y affectant une part du grand emprunt national. Le Département doit donc réaliser très rapidement son schéma de développement numérique. Il vous est proposé de consacrer 240 000 euros pour lancer une consultation afin de réaliser ce schéma et de signer une convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui participera à cet aménagement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je souhaite nous voir franchir une troisième étape, alors que la deuxième vient d'être mise en œuvre. La première étape, de construction d'un réseau de fibres optiques de 210 km est achevée. Elle nous a coûté dix millions d'euros et a abouti à une augmentation considérable du nombre et de l'activité des opérateurs de téléphonie sur le territoire des Yvelines.

La deuxième étape, engagée depuis quelques mois, va nous permettre de créer 310 km de fibres optiques avec pour objectif de prolonger le réseau initial et, en outre, d'assurer la desserte des entreprises dans une cinquantaine de zones d'activité jugées prioritaires, et cela en raccordant le réseau très haut débit dans les bâtiments d'activité directement. 2200 entreprises seront desservies à l'achèvement de cette étape, notamment toutes les entreprises implantées dans les zones d'activité de plus de dix hectares. Le coût est de 20 millions pour le Conseil général sur un total de 35 millions, la société Eiffage apportant 15 millions.

La troisième étape permettra d'équiper à terme tous les foyers. Elle correspond à une forte attente dans les Yvelines, où sont présentes un grand nombre de catégories socioprofessionnelles supérieures qui utilisent énormément internet dans leur cadre professionnel. L'équipement des foyers en fibre optique est d'un coût considérable. On le chiffre à 900 millions d'euros. Ce ne peut donc qu'être un objectif à long terme. Mais l'Etat est prêt à aider les départements pilote pour le haut débit. Les départements entièrement urbanisés sont plus favorisés : pour ceux de la petite couronne, il est plus aisé de faire passer le très haut débit dans toutes les communes. Dans les Yvelines, en grande partie rurales, c'est plus difficile. Il nous faut donc, et c'est pourquoi j'ai voulu vous soumettre cette délibération plus rapidement qu'il n'était prévu initialement, préparer un schéma départemental d'aménagement numérique qui nous donnera une vision claire des différentes technologies à mettre en œuvre pour équiper à terme tous les foyers yvelinois. Sur ce plan encore, si nous voulons attirer des entreprises et créer des emplois et des richesses, il nous faut être à la pointe du progrès. Mais aujourd'hui, le haut débit n'est même plus un progrès : la plupart des entreprises considèrent qu'en disposer est un dû. Notre département, avec d'autres, est pilote dans ce domaine et je serais heureux que cette délibération soit votée à l'unanimité.

M. BARTH – Je ne peux que vous féliciter de cette initiative. J'avais moi-même, il y a quelque temps, appelé l'attention sur la situation des entreprises en secteur rural qui sont très défavorisées. Récemment, nous avons eu une rencontre avec Eutelsat dans le Sud du département. Pendant deux semaines, une entreprise va être reliée par satellite pour voir si ce système est

performant. Le satellite actuel ne l'est pas totalement, car on peut facilement envoyer, mais plus difficilement recevoir. Il semble qu'Eutelsat est en train de développer un autre satellite. En tout cas votre initiative est d'un très grand intérêt pour le secteur rural.

M. LEBRUN – Il est évident qu'il faut soutenir le développement du très haut débit dans toutes les Yvelines et avant tout dans le secteur rural qui sera le dernier traité par les opérateurs privés.

J'ai une simple question : dans le rapport on indique comme figurant en zone « rentable » huit communes autour de Versailles, dont deux fois Rocquencourt, mais pas Versailles. Est-ce à dire que cette ville n'est pas en zone rentable ?

M. le PRESIDENT – Cela a tout l'air d'une erreur matérielle. Les services vont le vérifier.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de plein air et de loisirs du Val de Seine

M. JOLY, *rapporteur* – Le budget du syndicat mixte de gestion de la base du Val de Seine est arrêté cette année à 1 455 799 euros. La participation des collectivités, soit 200 000 euros, est répartie pour moitié entre d'une part le Département et d'autre part les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux au prorata du nombre de leurs habitants. Il y a eu cette année plus de 45 000 entrées payantes, soit la deuxième meilleure fréquentation de ces quinze dernières années. Il vous est donc proposé de consacrer ces 100 000 euros à la base.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. ESNOL – Je me félicite de cette délibération favorable au fonctionnement de la base de loisirs du Val de Seine. De son côté, la Région va consacrer 5 à 6 millions d'euros à son aménagement.

M. le PRESIDENT – Nous avons la chance d'avoir trois bases de loisirs dont le cadre est exceptionnel. Nous avons aussi la chance d'avoir établi un bon partenariat avec la Région et je remercie les élus comme Jean-Louis Berthet qui s'y investissent beaucoup dans des conditions qui ne sont pas toujours aisées. Or c'est aussi une des vitrines de notre département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Agence d'urbanisme sur le territoire de l'OIN du plateau de Saclay

M. LOISON, *rapporteur* – Les quatre communautés d'agglomération concernées par l'OIN du plateau de Saclay sont engagées dans la création d'une agence d'urbanisme et de développement durable dont les membres de droit seraient, outre ces collectivités, l'Etat et les départements des Yvelines et de l'Essonne. Le territoire concerné, celui de l'OIN, couvre 38 communes, dont 18 dans les Yvelines. Lors de l'assemblée générale constitutive le 18 décembre 2009, M. de Mazières, maire de Versailles, a été élu président. L'agrément de l'Etat est en cours d'instruction. Il vous est proposé de donner un avis favorable aux statuts de l'agence. La participation financière du Département fera

l'objet d'une autre délibération. Il vous est également proposé de désigner M. Joël Loison et M. Yves Vandewalle pour représenter le Département au conseil d'administration de l'agence.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Il arrive qu'on oppose l'OIN de la Seine-Aval et celle du plateau de Saclay, sous prétexte que cette dernière concernerait essentiellement l'Essonne. Or sur les 38 communes, 18 sont dans les Yvelines, et deux communautés d'agglomération, celles de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin. Nous sommes vraiment à parité, même s'il est vrai que le territoire sur lequel se développera l'OIN est plutôt le plateau de Saclay qui est plus étendu que celui de Satory. Aujourd'hui, il s'agit seulement de prendre acte de la création de cette agence, comme nous l'avions fait pour la Seine-Aval. Je me réjouis de voir François de Mazières prendre la présidence de cette agence.

M. DELIGNE – Je suis favorable à cette délibération, qui consiste à prendre acte. Il est bon que les intercommunalités, dont deux dans les Yvelines, travaillent en bonne intelligence en constituant un outil commun. Je pense comme vous qu'il ne faut pas négliger la partie yvelinoise car il y a des secteurs où l'Etat, avec l'OIN, aura la maîtrise y compris sur la signature des permis de construire. C'est le cas de La Minière et de Satory. Nous devons donc travailler en bonne intelligence entre les deux communautés d'agglomération des Yvelines et le Département. À certains moments, on a senti que l'Etat n'était pas dans un esprit de concertation suffisante sur la gouvernance de l'OIN. Or, on en a eu des exemples à propos du maillage routier, sous la direction de M. Tétart : quand on travaille en bonne intelligence avec les territoires, cela va toujours mieux. Je souhaite que tous en commun nous soyons vigilants sur le fait qu'on ne peut pas travailler sans les élus, car ce serait travailler contre les populations. Communes, intercommunalités, départements ne doivent pas seulement être consultés mais participer au copilotage. Nos représentants sont très concernés, que ce soit M. Vandewalle, vice-président en charge des affaires économiques et député du secteur ou M. Loison. Mais je demande que le lien soit bien fait avec les élus du territoire quand il s'agira de nous représenter. Je les en remercie d'avance.

M. le PRÉSIDENT – J'y souscris totalement. Il faut que communes, intercommunalités et département parlent à l'unisson sur une position forte, face à l'Etat qui défendra la sienne. Il y a des enjeux de territoire importants à Guyancourt, avec les terrains de La Minière et sur le plateau de Satory, objet de bien des convoitises. Il est normal que les deux maires concernés, M. de Mazières et François Deligné, puissent peser de tout leur poids pour parvenir à un accord sur le développement de ces deux territoires stratégiques au sein même de l'OIN.

M. BARTH – Puisque l'on parle d'aménagement du territoire, je pense qu'il serait temps de débloquer le schéma directeur d'Ile-de-France dont le retard pose nombre de difficultés à beaucoup d'entre nous. Le Département n'avait pas voté pour, mais ce document existe et les commissaires de l'enquête publique ont émis un avis favorable. Je ne vois pas ce qui justifie que le blocage perdure. Tant que les élections régionales n'étaient pas passées, on pouvait imaginer une relation – mais je crois me souvenir qu'il ne faut pas parler de politique ici. En tout cas, il serait temps de se rendre à la raison. On parle maintenant du Grand Paris. Je ne sais pas s'il aura des conséquences notables pour nos territoires, sauf peut-être pour la grande boucle. Ailleurs, il vaudrait la peine que le schéma directeur régional entre en vigueur, quand bien même il faudrait en entamer tout de suite la révision, ce sur quoi il y avait accord. Actuellement, pour réviser ou lancer un PLU, il faut se référer au schéma directeur de 1994, qui était l'aboutissement de la révision du précédent décidée en ...1980. La

plaisanterie a assez duré et je pense qu'un certain nombre de maires sont d'accord avec moi, même s'il faut mettre ce schéma en révision pour entrer dans celui du Grand Paris qui, contrairement au schéma régional, s'élabore dans la plus parfaite opacité.

M. le PRESIDENT – Je suis allé à une réunion à la Région, il y a deux jours, et les opérations de déblocage sont en cours. Il y va de l'intérêt de toutes nos communes en ce qui concerne les documents d'urbanisme car on travaille sur la base d'un schéma qui remonte à 1994.

M. DELIGNE – J'en prends une illustration qui entre justement dans le cadre de ce dossier. Le tracé de l'A126 qui figure dans le SDAURIF de 1994 entrave l'avenir de La Minière. Le tracé est aberrant : il traverse le plateau de Saclay et défigure la Minière pour arriver sur l'A86 en créant un épouvantable nœud routier à l'entrée de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le nouveau schéma, avec l'accord de l'Etat, ce tracé serait supprimé. Mais tant que l'on doit se fonder sur le schéma précédent, aucun document ne peut se faire sans rappeler le tracé de cette autoroute qui ne se fera jamais.

M. le PRESIDENT – Le déblocage est en cours, dans le délai le plus rapide possible, je l'espère.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une abstention (Mme Mary).

Contrats ruraux

M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Les critères des contrats ruraux n'ont pas changé et il vous est proposé d'en passer avec trois petites communes. Dannemarie, qui fait partie de la communauté de communes du pays houdanais, veut étendre et restructurer la mairie et la salle polyvalente, étendre le cimetière et restaurer la sacristie et le retable de l'église, soit 324 000 euros HT de travaux de, la subvention. Flacourt, dans le canton de Guerville, entend utiliser un hangar de caractère pour réinstaller sa mairie, trop exigüe, et faire d'autres travaux d'aménagement, soit un programme de 465 000 euros. Enfin Tilly, dans le canton de Houdan, veut créer une salle de réunion et aménager les extérieurs de l'école et de l'église, pour 436 000 euros. Dans chaque cas, compte tenu du plafonnement, la subvention départementale serait de 105 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs groupements a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le PRESIDENT – Ces communes ont 150, 250 et 400 habitants. Il est tout à fait essentiel que le Département les aide. C'est pourquoi j'avais conservé la priorité pour les contrats ruraux.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – La Celle-Saint-Cloud gère elle-même ses effluents qui transitent par des réseaux de deux syndicats avant d'être traités à Achères. La commune vient d'achever des travaux dans le cadre d'un contrat départemental. Elle se propose d'engager une deuxième phase de quatorze opérations de dépollution des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Sur une dépense de 1 120 000 euros, il vous est proposé de lui verser une subvention de 257 035 euros.

En second lieu, nous avons à réexaminer, pour la première fois, un contrat eau. Le syndicat intercommunal d'assainissement de Sailly-Brueil-en-Vexin étant à cheval sur les Yvelines et le Val d'Oise, vérification faite, la proportion de population résidant dans les Yvelines est plus élevée que prévu, et le montant de la subvention en est modifié. S'y ajoutent une erreur de frappe et un changement dans la maîtrise d'œuvre : au total notre Département devrait verser 33 743 euros supplémentaires.

La commission des Contrats avec les communes et leurs groupements a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats sociaux de territoire

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le Département a créé en 2007 les contrats sociaux de territoire pour développer sa politique de prévention et d'insertion dans les zones les plus fragiles en relation étroite avec les communes. De tels contrats ont été signés avec Chanteloup-les-Vignes, la Verrière, Mantes-la-Jolie et Trappes. Il s'agit de les confirmer, en se recentrant sur deux axes prioritaires, l'insertion des jeunes et la politique de la ville. Le Conseil général ne s'occupera plus de ce qui était le troisième axe de ces contrats, les actions de santé publique, qui sont reprises par l'Agence régionale de santé. Le retrait de cette compétence ramène de 40 à 35 euros la participation annuelle du Conseil général par habitant de ZUS. Le montant de cette participation pour les quatre communes, qui ne sera pas forcément mobilisé, est de 1 798 790 euros.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Ce sont bien l'insertion et la politique de la ville qui sont nos priorités.

M. SYLVESTRE – Nous voterons cette délibération. Mais je tiens à appeler l'attention sur le cas de la ville des Mureaux, qui n'est pas entrée dans le cadre de ces contrats. D'autre part, il nous paraît assez difficile pour les communes que la participation du Département soit allouée pour 50 % du budget prévisionnel puis 50 % après évaluation de chaque action. Nous aurions souhaité qu'on puisse verser 75 % du budget prévisionnel à la signature et 25 % après évaluation.

M. VIGNIER – Il s'agit ici de reconduction. Je m'étonne qu'on ne revoie pas le cas des Mureaux dont le nombre d'habitants en ZUS n'est pas négligeable.

M. le PRÉSIDENT – Je demanderai aux services de fournir les éléments pour lesquels Les Mureaux ne sont pas inclus dans ces contrats.

M. FOURNIER – Nous avons choisi ces modalités de versement pour évaluer au mieux le dispositif en cours d'année. Auparavant, nous versions 80 % à la signature et 20 % après évaluation. Nous allons voir avec les services si nous pouvons passer à 75% et 25 %.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cartes de transport

M. WANE, *rapporteur* – Le Conseil général finance l'aide facultative « cartes de transport ». Des communes partenaires ont choisi de bénéficier du logiciel transcarte qui permet la télégestion des cartes Améthyste et Rubis par les CCAS. De la sorte, les demandes peuvent être suivies en ligne et le délai d'attribution est réduit de un ou deux mois à huit jours. Il vous est proposé de permettre au président du Conseil général de signer les protocoles nécessaires.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ce progrès n'induit aucun coût supplémentaire

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Associations de prévention spécialisée

M. FOURNIER, *rapporteur* – A partir de 2008, nous avons lancé un processus de reconventionnement des services de prévention spécialisée ouverts. Pour 2010, nous avons maintenu les moyens humains. Sont concernées douze associations, qui gèrent dix-neuf services de prévention dans vingt communes. Il vous est proposé de proroger pour 2010 les subventions accordées en 2009, et de lancer en fin d'année un appel à projets afin de répartir les subventions aux associations et aux communes selon la méthode généralement utilisée désormais pour ce type d'aides. Cet appel à projets devra fournir une vision des actions sur les cinq ans à venir.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. ESNOL – Cette délibération est importante. Les problèmes d'insécurité obligent à renforcer la prévention spécialisée dans beaucoup de communes et il faut maintenir l'effort du Département. Certaines associations sont un peu inquiètes de cette opération de reconventionnement. Pour ma part, je m'étonne de ne pas voir Sartrouville dans la liste des communes concernées.

M. FOURNIER – Son maire ne l'a pas demandé. Il considère qu'il parvient à maintenir un dispositif efficace sans faire appel à cette politique départementale.

M. le PRESIDENT – C'est une position originale, mais lors de ma visite il m'a indiqué qu'il considérerait avoir les moyens, grâce à la vie associative très riche de sa commune, de ne pas faire appel à une association de prévention.

M. ESNOL – Je rêverais d'avoir de tels moyens.

M. WANE – Notre groupe votera cette délibération qui accorde aux associations de prévention spécialisée leurs subventions contractuelles. Néanmoins, puisque le Conseil général a décidé de renouveler son soutien sur la base d'un appel à projets, nous serons vigilants sur les modalités du prochain plan de prévention. En effet, si certaines communes sont satisfaites de leurs associations de prévention spécialisée, d'autres ne le sont pas. Il ne saurait être question de leur

imposer un partenariat associatif qui ne leur convient pas. Enfin, j'appelle votre attention sur les difficultés de certaines associations qui souhaitent développer de nouveaux projets d'insertion mais se trouvent limitées financièrement. L'accroissement très considérable du public concerné, en raison de la crise, doit nous inciter à soutenir plus fortement ces associations volontaristes.

M. le PRÉSIDENT – J'entends bien ce que vous dites. La participation du Conseil général est importante, puisque nous engageons près de 7,5 millions d'euros. La plupart du temps, la participation du Conseil général est de 80 %, contre 20 % pour la commune. Je pense qu'il est important de faire un appel à projets. Je me suis beaucoup investi dans l'association de prévention de la ville de Versailles pendant près de vingt ans. Désormais, il y a de nouveaux besoins. Seulement, par une dérive assez naturelle, les acquis sont toujours maintenus et que l'on demande toujours un peu plus. Il est bon de temps à autre de revoir les obligations, d'élargir les territoires, dans forcément dépenser plus, mais avec les mêmes équipes qui connaissent bien le terrain. Il est possible aussi de travailler sur deux communes.

Nous devons vraiment remercier ceux qui travaillent dans la prévention. C'est un travail difficile et qui peut être ingrat. Il arrive qu'on mette en doute l'utilité de ces associations, en disant qu'au fond, dans la commune tout se passe bien. Mais si tout se passe bien, c'est justement parce qu'il y a ces associations de prévention qui font en amont un travail mal compris et parfois mal perçu. Au niveau des fonds que nous investissons, il est bon d'opérer un recadrage, car nous avons le droit de savoir à quoi sert l'argent que nous investissons. Mais je confirme la pérennité du soutien aux associations de prévention spécialisée, car leur rôle est fondamental et c'est une mission première du Conseil général.

Mme MARY – Dans le processus de sélection de l'appel à projets, le Conseil général, qui finance à 80%, n'est pas représenté par un élu. Pour ce qui est de la Ville Nouvelle, je pense que la CASQY devrait l'être également.

M. FOURNIER – Pour chaque territoire, c'est le maire qui est représenté. Pour le Conseil général, je ferai partie du jury et, à mesure du processus, je pourrai en référer aux conseillers généraux qui ne sont pas maires mais dont le canton est concerné.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions d'action sociale

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder des subventions pour 2010 aux associations à vocation sociale suivantes : SOS accueil présence, à Versailles, 50 000 euros ; RIVE accueil de jour à Versailles, 23 000 euros ; AVVEJ, association éducative et de réinsertion sociale Versailles 23 000 euros ; Réseau de promotion pour la santé mentale du Chesnay, 50 000 euros. Ces subventions sont en diminution et s'éteindront en 2011. Mais les associations concernées sont invitées à participer à un appel à projets, comme pour la prévention spécialisée, pour poursuivre leur travail sur des publics clairement identifiés. Nous voulons redéfinir notre logique d'action pour être plus efficace.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et sociales a émis un avis favorable à la majorité et la commission des Finances un avis favorable à l'unanimité.

M. WANE – J’ai voté contre en commission car les dotations baissent de façon significative alors que ces associations interviennent auprès d’adultes et d’enfants en grande difficulté. On justifie cette baisse essentiellement car il ne s’agit pas là d’une compétence du Conseil général. Or vous avez voté en début de séance une subvention à des entreprises pour la recherche-développement qui est dix fois plus importante. Pourtant, ce n’est pas non plus une compétence du Conseil général. Je m’interroge sur ces deux poids deux mesures. Tout euro investi dans la recherche et développement qui ne se traduit pas par de l’emploi sera un euro qui manquera à l’aide sociale.

M. LEBRUN – Il est de bonne gestion que le Conseil général s’interroge sur la façon dont les subventions sont utilisées et sur les évaluations de ces structures. Elles doivent se faire en fonction des publics concernés, pour voir si ceux qui l’étaient au départ sont toujours ceux qui sont prioritaires actuellement, et d’autre part selon les axes d’action des associations. La compétence du Département pour l’insertion a été clairement rappelée avec la création du RSA. Je pense donc que nos subventions devront se tourner dans les années à venir vers les actions qui visent à ramener à l’emploi un maximum de bénéficiaires du RSA. Ces associations sont informées et recevront les appels à projet.

M. le PRESIDENT – Dans le cadre de cet appel à projets, il peut y avoir des modifications de subvention pour telle ou telle association, mais globalement, nous maintenons le même effort pour l’action sociale. Il s’agit seulement d’une autre répartition.

M. FOURNIER – On peut même dire que globalement notre budget d’action sociale augmente puisqu’en 2010 il est supérieur de 25 millions d’euros à celui de 2009. Certes la répartition est différente, mais le budget est en hausse à cause de l’APA, de la PCH et du RSA.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une voix contre, M. WANE.

Culture en Yvelines

M. le PRESIDENT – Pierre Lequiller vous prie de l’excuser. Il attache beaucoup d’importance à ce rapport, mais il est en déplacement à l’étranger. Catherine Péricard, qui a fait un gros travail dans ce domaine, va nous le présenter.

Mme PERICARD, *rapporteur* – Je me contenterai d’une brève synthèse. En 2009, nous avons voté le rapport de politique culturelle 2009-2011, pour rendre la culture plus visible, plus accessible, plus attractive. Nous avons pris dix engagements concrets, notamment sur la gratuité des manifestations du Conseil général, le Pass jeunes et la mise à disposition d’expositions itinérantes, ce qui a bien fonctionné en 2009.

Pour 2010, nous vous proposons de réorienter et valoriser certaines actions grâce à un gros travail des services, que je remercie. Il s’agit d’abord de développer le site internet, avec nos partenaires, qui peuvent présenter directement leurs actions. L’an dernier, le site a eu 30 000 visiteurs. Nous souhaitons ensuite valoriser la culture scientifique et technique, pour répondre une demande des jeunes, car nos propositions étaient limitées. Il est notamment prévu, en 2010 et 2011, une exposition itinérante sur l’électricité conçue en partenariat avec la Cité des sciences. Nous voulons ensuite mettre en valeur les équipements départementaux, c’est-à-dire le domaine de Mme Elisabeth, avec son promenoir poétique ; le Musée Maurice Denis qui sera remis aux normes et offre, outre ses expositions, une collection de 20 000 manuscrits ; enfin le château de La Madeleine à Chevreuse qui accueille 40 000 visiteurs par an.

Nous voulons également créer des moments forts en donnant notre label à certains événements de qualité. Les balades en Yvelines, dont c'est la deuxième édition, labellisent ainsi huit manifestations d'art contemporain en extérieur. Vous avez à votre disposition un document qui fait le point très précis sur ces aspects. Notre festival de musique classique devient les Gourmandises musicales. Nous voulons également soutenir les communes et les acteurs culturels. De premières assises territoriales ont eu du succès. Notre dispositif de subventions est totalement cohérent et les fiches présentées en annexe au rapport de M. le Président du Conseil général détaillent les projets concernés.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. ESNOL – J'apprécie beaucoup cette délibération et je souscris tout à fait à votre affirmation selon laquelle la culture est un investissement pour l'avenir. J'en profite pour intervenir sur un sujet qui me tient à cœur, le Musée de la batellerie de Conflans.

M. le PRÉSIDENT – Où en êtes-vous ?

M. ESNOL – Nous poursuivons les démarches auprès des collectivités et de l'Etat, avec votre soutien. On sait ce que représente le fleuve dans les Yvelines, c'est-à-dire un élément vital et une vitrine de premier ordre. Il y a une trentaine d'années, la commune était en état de soutenir ce musée consacré à la batellerie et aux voies navigables de France, unique en France et tout à fait symbolique pour la région. Elle n'est plus capable de le faire seule. Il ne serait pas impensable que le Département puisse le reprendre. Certes, la proposition ne vient pas au meilleur moment, mais ce musée pourrait tout à fait prendre place aux côtés des équipements départementaux que l'on a cités. À terme, il n'y a guère d'autre solution. En effet l'Etat qualifie ce musée « d'intérêt national » mais cet intérêt ne suffit pas à en faire un musée national, bénéficiant de financements. La Région ne peut guère le reprendre, car cette catégorie n'existe pas au niveau régional. Pour assurer l'existence de ce musée, je demande au Département d'étudier la question, dans le cadre de partenariat avec l'Etat, la commune et d'autres collectivités bien entendu.

M. VIGNIER – Les dossiers des affaires culturelles sont toujours très bien faits. Mais il me semble que nous avons, en France, un problème d'aide à la création. Sauf erreur de ma part, il semble qu'il faille être professionnel pour accéder à ces aides. C'est dommage. Il y a un certain nombre de compagnies semi-professionnelles de théâtre, de danse, de chant lyrique de très bon niveau qui méritent une aide. On ne sait pas dans quelle catégorie les faire entrer. Faut-il en créer une nouvelle ? Faut-il penser à un prix départemental à la création ou à l'interprétation ? Que doivent faire ces compagnies de bon niveau qui ne parviennent pas à franchir le pas pour être professionnelles ?

Mme PERICARD – Les aides ne sont pas destinées qu'aux professionnels, puisqu'il y a un volet amateur, avec labellisation de la part du Conseil général. Ils reçoivent des aides moindres que les professionnels, mais leur fonctionnement et leurs charges sont différents, surtout en ce qui concerne la création. Or aider la création théâtrale professionnelle, c'est aider des compagnies à créer un projet qui commence dans les Yvelines mais peut ensuite voyager, y compris à l'étranger. Notre soutien permet de faire vivre une petite entreprise associative qui entreprend un travail en partenariat avec les jeunes, notamment dans les collèges. Ce soutien au théâtre s'adresse non seulement aux formes classiques mais aussi à la création dans la danse, le théâtre, la musique, les arts circassiens, bref, tout le théâtre vivant. La compagnie semi-professionnelle ne fait pas l'effort de faire aboutir son

travail artistique en devenant professionnelle. Ce n'est pas une question de talent, ils peuvent en avoir. Mais c'est une fausse étape entre le statut d'amateur et la démarche professionnelle, qui répond à une norme nationale reconnue par le ministère. Il nous arrive de les aider sur des projets qu'ils nous présentent et s'il y a dans telle compagnie des décideurs qui, eux, sont professionnels. Ils peuvent faire des propositions, et nous essayons de les aider, par exemple dans des festivals.

M. DELIGNE – Ce travail est important et les fiches sont bien faites. Il était question d'une refonte des aides dans le secteur culturel. J'avais mis en garde contre une refonte qui se ferait sans lisibilité préalable et pourrait être dangereuse, surtout aux yeux de nos partenaires, communes et associations. Les fiches qu'on nous propose sont un bon point de départ pour parvenir à cette lisibilité. Il est vrai que l'on ajoute toujours la mention « en fonction des crédits disponibles », et je serai très vigilant à ce sujet.

M. le PRESIDENT – Je n'en doute pas. Une même passion pour la culture nous anime, car nous avons tous deux été maires adjoints chargés de la culture dans la commune où nous étions élus.

M. BERTHET – J'approuve entièrement l'action très intéressante que nous menons dans le domaine de la culture. J'observe cependant que les 125 000 euros que nous consacrons aux arts plastiques, ce qui est modeste mais déjà fort bien, va surtout aux salons et beaucoup moins à la création. Or notre Département a sa place dans l'histoire de la peinture et de la sculpture. Nous disposons du musée Maurice Denis et d'un lieu d'exposition à l'Orangerie. Ne pourrait-on pas réfléchir à une action en faveur de la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques ? Je sais que c'est difficile. Nous traversons une époque sans écoles bien identifiées, avec une multiplicité d'artistes, ce qui est déconcertant. Il y a aussi beaucoup de médiocrité. Mais il reste des critères. Par exemple sur la base du Val de Seine, deux expositions ont lieu chaque année avec des critères qui permettent de choisir des artistes de qualité. Cette aide à la création est modeste, mais peut-être le Département pourrait-il aider la création contemporaine.

En second lieu, je regrette la diminution des aides aux sociétés savantes. Elles regroupent des chercheurs bénévoles qui font connaître l'histoire de leur commune. Les travaux sont d'une qualité inégale. Mais une cinquantaine de sociétés d'histoire locale existent dans notre département qui est d'ailleurs l'un des premiers à s'être lancé dans la recherche historique puisque l'académie de Versailles a été l'une des premières sociétés savantes créées sous l'égide de Guizot lorsqu'on a décidé d'explorer les archives de la royauté, notamment de l'ancien clergé.

M. le PRESIDENT – Elle fut créée en 1835.

M. BERTHET – Il est un peu dommage de réduire leurs subventions de 30 000 à 20 000 euros, – je ne suis pas sûr que ces 10 000 euros soient essentiels pour le Département – et surtout d'imposer des conditions très limitatives : il s'agit désormais de « soutenir la recherche scientifique ». Il est bien difficile de dire que les bénévoles qui font de l'histoire locale sont des scientifiques. Il s'agit aussi d'aider « des projets de recherche, d'étude et d'exposition ». On s'adresse presque à des professionnels. En outre, si le projet émane d'une association, il faut qu'il soit subventionné par la commune. Pourquoi cela ? Le Département peut avoir sa propre politique. Ne faudrait-il pas se montrer moins rigoureux dans les critères imposés pour les sociétés savantes et rétablir le montant habituel de la subvention ?

M. le PRESIDENT – Vous avez eu raison d'appeler notre attention sur ce point. Vous savez mon attachement pour la culture : j'ai siégé dans la troisième commission pendant de nombreuses

années. Chacun comprend bien que la culture participe à l'image de notre département. Encore faut-il qu'il y ait une lisibilité. Aussi, comme l'a souligné François Deligné, il était important de réaliser cet état des lieux. Je remercie Anne Weber et son équipe pour ce long et très utile travail, ainsi que Catherine Péricard qui s'y est beaucoup investie, Pierre Lequiller et la troisième commission.

Ce document de travail témoigne de la richesse de la politique culturelle menée par le Département depuis de très nombreuses années, en faveur de la création artistique, du spectacle vivant, de la poésie et également du patrimoine, des animations qui font vivre les Yvelines. La ligne directrice à laquelle j'adhère totalement est la culture pour tous. Je fais donc mien le projet de rendre la culture gratuite, pour ce qui est des manifestations organisées par le Conseil général. Je veux aussi que la culture ne soit pas cantonnée dans des lieux d'exception, mais rayonne dans tout le département, et aille au-devant des habitants.

Il est également très important d'accompagner les associations. Il n'est pas question de diminuer notre participation. Nous voulons plutôt envisager des conventions sur objectifs pour mieux faire. J'ai pris bonne note de ce qu'a dit M. Berthet sur les arts plastiques et il organise effectivement de très belles expositions en Val de Seine. Mais la culture a toujours un coût, qu'il faut assumer. J'en suis d'accord, la culture doit être création, et nullement tournée vers le passé. Jean-Jacques Aillagon en a donné un exemple frappant en faisant entrer l'art contemporain au château de Versailles, ce qui n'a laissé personne indifférent. Mais tel est aussi l'objectif de l'action culturelle, de susciter des réactions, même négatives, si elles sont source de dialogue.

J'entends également faire vivre les lieux dont nous sommes propriétaires. J'ai ainsi souhaité que le château de la Madeleine tienne tout sa place dans la culture comme le domaine de Mme Elisabeth et le musée Maurice Denis. Ce château accueille déjà 30 000 visiteurs et c'est le siège de la direction du Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse. S'agissant du musée de la batellerie, qui est d'intérêt national, je suis tout à fait d'accord pour m'asseoir à une table, à condition qu'il y ait aussi un représentant de haut niveau de l'Etat pour participer à cette réflexion, mais aussi pour prendre des responsabilités. J'ai vu trop souvent l'Etat pratiquer la politique de la chaise vide – par exemple pour la rénovation de la chapelle du lycée Hoche à Versailles, qui a pris quinze ans à partir du moment où je me suis engagé dans cette opération avec Gérard Martin, alors maire de Viroflay. Les travaux sont maintenant achevés, mais pas encore inaugurés. Je ne doute pas que la Région y participera également étant donné l'intérêt du président Huchon pour la ville de Conflans et son musée. Je suis donc ouvert à différentes possibilités pour que l'Etat, la Région, la commune et le Département parviennent à assurer la survie de ce musée. C'est un atout de la vie culturelle, et alors que nous sommes engagés dans la valorisation de la vallée de la Seine, de son passé, de ses berges, il serait aberrant de laisser fermer ce musée pour de simples raisons de mise aux normes de sécurité. Pour ma part, j'ai une volonté très affirmée d'aider la ville de Conflans-Sainte-Honorine sur ce point ; encore faut-il que cette volonté soit partagée par tous les partenaires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds de solidarité des collègues

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé de doter le fonds départemental de solidarité des collègues publics et privés sous contrat d'association, destiné à atténuer les charges de demi-pension pour les familles en difficulté, à hauteur de 50 % de la dotation de l'Etat. Cette

subvention serait pour 2010 de 149 239 euros, dont 137 802 euros pour les collèges publics et établissements internationaux et 11 437 euros pour les collèges privés.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Chambres d'hôte à Limetz-Villez

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 8 100 euros, soit 15 % des travaux, pour l'aménagement de trois chambres d'hôte, à des particuliers de Limetz-Villez qui seront liés par convention pour dix ans au relais départemental des gîtes de France. En cas de cessation d'activité, le prêt sera remboursé au prorata du nombre d'années restant à courir.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gîte rural à Mareil-le-Guyon

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 8 100 euros, soit 15 % des travaux, pour l'aménagement d'un gîte rural, à des particuliers de Mareil-le-Guyon qui seront liés par convention pour dix ans au relais départemental des gîtes de France. En cas de cessation d'activité, le prêt sera remboursé au prorata du nombre d'années restant à courir.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Agence d'urbanisme et de développement de la Seine-Aval

M. JOUY, *rapporteur* – L'assemblée générale de l'AUDAS a adopté le 19 février 2008 un nouveau programme partenarial triennal pour les années 2008 à 2010 en référence aux missions qui lui ont été confiées à l'échelle de la Seine-Aval par le protocole de l'OIN signé le 31 janvier 2008.

En 2010, le budget prévisionnel de l'AUDAS s'élève à 1 376 000 euros dont 714 000 euros sont affectés au socle d'intervention mutualisé de l'agence et 662 000 euros à l'accompagnement des projets des différents territoires de la Seine-Aval. Les contributions attendues sont de 123 000 de l'Etat, de 56 000 euros de la Région, de 200 000 euros du Département et de 35 000 euros de l'EPFY ; les cotisations des communes et des groupements adhérents s'élèvent à 300 000 euros.

Il vous est proposé d'accorder cette aide à l'agence au titre de 2010. La contribution du Conseil général au titre de 2011 sera établie au vu du bilan de l'audit réalisé au premier semestre 2010 et du futur programme de travail 2011-2013.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – L'AUDAS remplit un rôle essentiel d'observation et de veille territoriale en Seine-Aval. Je salue le travail mené par M. Ribault, dans des conditions pas toujours aisées, pour fédérer les 50 communes de l'OIN. La qualité du travail de l'AUDAS est reconnue, et même l'EPAMSA participe à son financement.

M. RIBAULT – Je ne participerai pas au vote, en tant que président de l'AUDAS.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Ribault ne participant pas au vote.

M. RIBAULT – Je remercie le Président de ses mots aimables et je vous remercie tous de bien vouloir accompagner l'AUDAS dans sa mission.

Insertion de réseaux dans l'environnement

M. TASSET, *rapporteur* – Le Conseil général est lié par convention avec ERDF, France Télécom et la SICAE-ELY pour l'enfouissement des réseaux. Il subventionne ces opérations à 40 %, avec des plafonds différents selon la taille des communes. Pour 2010, 64 opérations, soit presque tous les dossiers présentés, ont été retenues pour près de deux millions d'euros. L'an prochain, cette somme sera ramenée à un million d'euros, malheureusement. Il vous est demandé d'approuver ces opérations.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. ESNOL – Nous voterons cette délibération. Mais je voudrais appeler l'attention de tous sur l'évolution de la taxe d'électricité. ERDF a souhaité que se constitue un syndicat départemental et a décidé de façon unilatérale de reverser les cinq septièmes du produit de la taxe d'électricité au syndicat, alors qu'auparavant les bénéficiaires étaient les communes. Les maires vont donc perdre non seulement une ressource importante, mais aussi la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux. Le but de la manœuvre est de permettre à ERDF de financer les enfouissements de réseaux sur lesquels il y a beaucoup de retard dans les zones rurales en se servant de la taxe d'électricité payée dans les zones urbaines. Je dénonce cette manœuvre et l'opacité dans laquelle elle se déroule. Le syndicat de l'électricité de la ville de Conflans est très important puisqu'il couvre aussi Cergy-Pontoise, et est donc interdépartemental. Il a engagé le combat contre le syndicat de l'énergie des Yvelines et contre ERDF sur le plan juridique. Mme la préfète, informée, s'en est émue.

M. le PRÉSIDENT – Conscient du problème, j'ai reçu, il y a quelques jours, le président du syndicat de l'énergie des Yvelines en présence du sénateur Gourmac, et je lui ai fait part des inquiétudes des maires. J'ai dit aussi combien le Conseil général souhaite conserver la maîtrise des

subventions qu'il alloue aux communes. Le syndicat de l'énergie regroupe 180 communes sur les 262 que compte le département, à l'exclusion de la partie Nord ainsi que de la zone du Vésinet et de Versailles, qui font partie d'un syndicat interdépartemental avec les Hauts-de-Seine et de la CASQY qui est indépendante. Son président m'a confirmé que les communes auxquelles le Département alloue des subventions seront prioritaires et bénéficieront de la subvention complémentaire accordée par le S.E.Y.

M. TETART – Les 32 communes du syndicat d'Orgerus et quelques autres qui appartiennent à un syndicat interdépartemental avec l'Eure-et-Loir ne font pas non plus partie du S.E.Y. Il faudrait réfléchir à ce problème global : y aura-t-il un seul opérateur ou pourra-t-on conserver des opérateurs locaux comme la SICAE-ELY ? On peut certainement faire confiance au président actuel du S.E.Y, mais cette confiance sera d'autant plus forte qu'on en aura débattu ensemble dans la transparence.

M. le PRESIDENT – Nous en parlerons avec ceux qui représentent des territoires hors du S.E.Y.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Personnel départemental

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit ici d'un dépoussiérage du tableau des effectifs qui se traduit non pas par des suppressions d'emplois – qu'on y prenne garde – mais par des suppressions de postes d'emploi. Qu'il s'agisse de l'APDEP, où six emplois étaient mis à disposition, des emplois liés au circuit de Formule 1 dont cinq sont redéployés, du foyer Sully dont les effectifs ont été redéployés également, de même que le laboratoire pour lequel il ne reste que deux cas à traiter, il n'y a pas de problème humain. Il vous est donc demandé d'accepter l'ensemble de ces mesures, qui sont sans incidence financière.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SAINT-AMAUX – J'en suis d'accord, il ne s'agit pas de suppression d'emplois ; mais il s'agit quand même de suppressions de postes. Je trouve donc ici la réponse à la question que j'avais posée en vain lors du vote du budget : comment se fait-il que la masse salariale n'augmente que de 0,7 % par rapport à 2009 alors que les augmentations de salaire prévues par l'Etat sont de 0,8 % sans compter le GVT ? Il y aura bien, globalement, des postes en moins en fin d'année. On le comprend parfaitement pour le circuit de formule 1 : une action n'a plus lieu, les postes disparaissent. Mais en ce qui concerne le social, on pourrait les redéployer. On redéploie le personnel, je le comprends bien, mais des postes n'existent plus. On connaît par cœur ces histoires de redéploiement et de restructuration. Deux plus un font toujours trois, mais bizarrement, à la fin, il n'y en aura plus que deux. Je voterai contre cette délibération.

M. DELIGNE – Certes, il faut différencier suppression de postes et suppression d'emplois. Mais comme l'a dit M. Saint-Amaux, les dépenses de personnel inscrites au budget ne traduisaient pas les simples augmentations mécaniques attendues. C'est bien qu'il y avait quand même des postes en moins. Et si on lit le tableau proposé, l'exercice mathématique proposé par M. Saint-Amaux nous donne comme résultat 71.

Par ailleurs, je constate qu'il reste trois postes liés à la Formule 1. De quoi s'agit-il ? Ensuite, le foyer Sully n'existe plus au Mesnil-Saint-Denis, mais l'Equinoxe a ouvert à Montigny-le-Bretonneux. Qu'en est-il du personnel ?

M. RAYNAL – Dix-huit emplois du foyer Sully sont passés à Equinoxe. D'autres personnes employées au foyer Sully ont été redéployés au foyer Carpentier, au centre maternel de Porchefontaine, à la crèche du personnel. Il y a aussi quelques départs à la retraite et des mutations. Puisque ce débat a été entamé, cette délibération concerne des fermetures de postes, mais nous en proposons régulièrement d'autres qui concernent des ouvertures de postes. C'est donc en fin d'année qu'il faut faire des mathématiques.

Dans cette délibération, sur les cinq postes créés spécifiquement pour le dossier d'études du grand prix de formule 1, soit des personnels engagés sur contrats ont terminé leur mission soit, pour trois d'entre eux, ils la poursuivent car ils apportent d'autres services. Quand leur contrat arrivera à achèvement, il disparaîtra ou, si les directions concernées jugent qu'ils sont un apport utile, elles décideront de la suite. Mais ce sont les seules véritables suppressions. Pour l'APDEP, il s'agit de six salariés du Département mis à disposition d'une association qui est en voie de disparition : ils travaillent dans d'autres directions. J'ai indiqué ce qu'il en était pour le foyer Sully. De même, lorsque le laboratoire a été transféré, les personnels ont eu trois ans pour faire leur choix. Il reste deux personnes dont il faut encore étudier l'avenir en fonction de ce choix. Je le répète, il n'y a pas de suppression d'emplois. Et si l'on considère que Equinoxe a créé d'autres emplois en plus des 18 transférés, cela fait une augmentation, pas une diminution.

M. DELIGNE – Ces explications méritaient d'être données et nous verrons ce qu'il en est en fin d'année. On nous soumettait un tableau de suppressions, on vient de nous les expliquer. Mais il est dommage de ne pas avoir joint un tableau de transferts et des créations. On sait bien qu'il y a aussi des départs à la retraite non remplacés et des postes de contractuels non reconduits. C'est l'absence de mention de ces éléments qui rend les choses peu lisibles, en attendant la fin de l'année.

M. SOLIGNAC – On a comparé le budget 2010 avec le budget 2009. Nous y reviendrons lors de la présentation du compte administratif. En fait, le budget 2010 a été établi de façon plus juste au vu des réalisations. Entre les crédits inscrits au budget 2010 et ceux qui figurent au compte administratif pour 2009, la variation est en fait supérieure à 2 %.

M. le PRESIDENT – Effectivement mieux aurait valu donner un autre intitulé à cette délibération, pour ne pas être inutilement inquiétant. Sans doute quelques éléments d'explication supplémentaires auraient-ils pu y figurer aussi. Mais l'examen en séance est aussi destiné à les donner.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec sept abstentions (groupe socialiste et apparenté ,et un vote contre, M. Saint-Amaux.)

Signalisation sur les routes départementales

M. VUILLIET, *rapporteur* – Le Département a engagé en 2003 une politique de modernisation de la signalisation verticale de police sur les routes départementales. Le nombre total de panneaux de signalisation verticale de police sur les routes départementales est d'environ 15 000. Ils se répartissent en deux classes, la classe 2 offrant une meilleure rétro réflexion la nuit. La politique départementale consiste à n'installer que des panneaux de classe 2. Entre 2003 et 2009, 65% de l'ensemble des panneaux, de classe 1 ou 2, ont ainsi été remplacés par des panneaux de classe 2.

Sur les 730 150 euros du programme 2009, 30 000 euros environ restent à mandater en 2010. Le programme pour 2010 qu'il vous est proposé d'adopter, a été établi à partir de diagnostics d'itinéraires prenant en compte la vétusté et le souci de cohérence de la signalisation avec la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les sections de routes départementales retenues ne doivent pas faire l'objet dans les deux années suivantes, de travaux d'aménagement susceptibles de remettre en cause la signalisation verticale. Ce programme d'un montant de 250 000 euros se décompose comme suit : le solde des opérations des programmes antérieurs pour 50 000 euros ; de nouvelles opérations sur les routes départementales 58, 125 et 915 pour 65 000 euros ; la modernisation d'un portique de signalisation verticale directionnelle sur la RD 13 à La Verrière et de deux potences sur la RD 91 à Versailles pour 135 000 euros, ces deux dernières opérations exigeant le lancement d'un marché à procédure adaptée.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité routière

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le programme d'amélioration de la sécurité routière a pour objet le traitement des itinéraires et carrefours où l'on constate le plus d'accidents. En 2009, toutes étapes budgétaires confondues, les crédits de paiement consacrés au programme ont été de 4 458 685 Euros. En complément du programme voté en mars, sept opérations ont été retenues par délibération du 25 septembre 2009, pour un montant de 2 000 000 euros.

L'arasement de la butte sur la RD 191 à Montainville était inscrit pour un montant estimé à 175 000 Euros dans le cadre du programme 2007. En raison de difficultés foncières, il vous est proposé d'annuler cette opération. Pour 2010, une autorisation de programme de 4 500 000 Euros a été inscrite au budget primitif. Ce programme se décompose en six parties dont cinq aménagements hors agglomération pour 2 955 000 euros. L'affectation des 1 155 000 euros d'autorisation de programme restant vous sera proposée ultérieurement. 3 000 000 euros de crédits de paiement ont été votés au budget primitif afin de poursuivre les travaux des opérations déjà lancées depuis 2007 et d'engager éventuellement les travaux de ces nouvelles opérations.

L'acquisition de matériels de contrôle routier destinés aux forces de l'ordre est abandonnée cette année, l'Etat ne sollicitant plus les matériels. Au titre des marchés publics, il vous est proposé le lancement d'appels d'offres ouverts dont la liste figure en annexe à la délibération. Enfin, les opérations concernant le « traitement des zones glissantes » et l'acquisition à hauteur de 10 000 Euros de matériels pédagogiques seront réalisées dans le cadre de marchés à procédure adaptée. Comme les années précédentes, pour les opérations de sécurité d'intérêt régional, on sollicitera du Conseil régional l'attribution de subventions au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux, dans le cadre du Contrat Particulier Région - Département.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – L'aspect technique de la délibération ne doit pas faire oublier l'importance des fonds consacrés chaque année à la sécurité routière, puisque l'autorisation de programme inscrite au budget primitif 2010 est de 4 500 000 euros.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prévention des risques dans la plaine d'Achères

M. RIBAUT, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de prévention des risques d'inondation dans la plaine d'Achères, un plan global d'aménagement a été élaboré. Il permet de réaliser des remblais et déblais compensatoires concernant le pont d'Achères, les ZAC et parcs urbains de la ville, l'extension du site PSA-GEFCO de Poissy, la plate-forme portuaire du port de Paris et des postes électriques de RTE. Un protocole d'accord réunira tous les partenaires et s'appliquera après la réalisation d'études complémentaires hydrauliques. Sur leur coût de 45 000 euros, il est proposé que le Département verse 7 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Un amendement vous est proposé à l'article 5 de la convention de groupement de commandes pour l'étude hydraulique (annexe 2) : la ville d'Achères a été choisie par les membres du groupement pour en être coordonnateur ; ce n'est donc pas chaque membre du groupement mais ce coordonnateur qui va signer le marché d'études.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, ainsi amendées, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement piétonnier au centre commercial de Vélizy-Villacoublay

M. le PRESIDENT – Suite à un accident mortel, la desserte pour piétons du centre commercial de Vélizy-Villacoublay avait attiré l'attention de la presse. Une passerelle définitive va être installée.

M. RIBAUT, *rapporteur* – Suite à cet accident, l'Etat avait mis en place une passerelle provisoire. On envisage maintenant une passerelle définitive, dont le coût sera de 2 115 000 euros. Il vous est proposé d'allouer à l'Etat un fond de concours de 91 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Chose rare, le lieu de l'opération est exactement à la jonction de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Les trois départements contribuent donc. La société de gérance du centre, Unibail-Rodamco, participe à hauteur de 17,2 % et le syndicat des copropriétaires du centre commercial pour 14,8 %.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LOISON – Je remercie l'Assemblée pour ce vote. Je précise qu'il ne s'agit pas du centre commercial de Vélizy 2, mais du centre Arts de vivre et Usine Center, situé au Sud de l'A86. Le litige dure depuis 1984. Il aura fallu quatre morts pour que l'Etat intervienne. La passerelle est construite entièrement sur la commune de Clamart, le cheminement piétonnier sur Bièvres et les Yvelines ne sont concernées que parce que le centre commercial est sur notre territoire.

Acquisition d'un immeuble à Versailles

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Département acquière un immeuble au 34 rue Champ Lagarde à Versailles. Le prix de cession est de 445 200 euros. La ville de Versailles pouvait préempter directement ce bien ou nous déléguer son droit de préemption, ce qu'elle a fait. Il nous faut l'exercer rapidement. Cela facilitera l'installation de la maison du handicap puis la création d'une nouvelle sortie du domaine de Mme Elisabeth.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – C'était un terrain stratégique que nous convoitions depuis de nombreuses années. Il s'est trouvé à céder par hasard. Nous en avons profité car le plan d'urbanisme de la ville de Versailles comporte un emplacement réservé au profit du Département dans le cadre de l'extension du domaine de Mme Elisabeth.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures 30.

Prochaine séance : vendredi 28 mai 2010 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismaïla WANE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 15 mars 2010 et le 12 avril 2010
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Montants exprimés en euros**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7486	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès	1,00	8 655,37
	Total	1,00	8 655,37

Politique sectorielle : SECURITE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.24	DBD - Sécurité (Gendarmerie/Pompier)	1,00	19 875,00
	Total	1,00	19 875,00

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	10,00	739 683,30
7422	Services d'architecture	2,00	26 746,72
7423	Services d'ingénierie	3,00	2 914,74
7431	Services d'essais et d'analyses techniques	5,00	23 463,34
	Total	20,00	792 808,10

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9240	Services d'agences de presse	1,00	120 000,00
	Total	1,00	120 000,00

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.01	DRT - Travaux de voirie - PME	1,00	44 288,00
00.02	DRT - Travaux de voirie - Grosses Réparations	1,00	341 845,00
	Total	2,00	386 133,00

SOMMAIRE

Modification de l'ordre du jour de la séance	1
Accueil d'une délégation de parlementaire suisses.....	1
Accueil de collaborateurs du Département	2
Communications de Monsieur le Président	2
Marchés à procédure adaptée.....	2
Plan d'appui à la filière automobile.....	2
Aide à la recherche-développement pour la société GKN	6
Déploiement du haut débit – Phase 3.....	10
Base de plein air et de loisirs du Val de Seine	11
Agence d'urbanisme sur le territoire de l'OIN du plateau de Saclay.....	11
Contrats ruraux	13
Contrats eau.....	13
Contrats sociaux de territoire.....	14
Cartes de transport.....	15
Associations de prévention spécialisée.....	15
Subventions d'action sociale	16
Culture en Yvelines	17
Fonds de solidarité des collègues	20
Chambres d'hôte à Limetz-Villez.....	21
Gîte rural à Mareil-le-Guyon	21
Agence d'urbanisme et de développement de la Seine-Aval	21
Insertion de réseaux dans l'environnement.....	22
Personnel départemental.....	23

Signalisation sur les routes départementales.....	24
Sécurité routière	25
Prévention des risques dans la plaine d'Achères	26
Aménagement piétonnier au centre commercial de Vélizy-Villacoublay	26
Acquisition d'un immeuble à Versailles.....	27
Tableau. Communication des Marchés signés entre le 15 mars 2010 et le 12 avril 2010.....	28